

Note d'informations N°1
RPI des écoles de Lagrâce-Dieu, Mauressac et Puydaniel
Année scolaire 2018-2019

Décharge de la directrice

Mme PIERROT, directrice du RPI sera déchargée le lundi toute la journée et 1 jeudi sur 3.
Mme SUBRA Manon assurera la classe pendant sa décharge.
Les journées de décharge de Mme PIERROT seront partagées entre les écoles selon les besoins.

Photographie scolaire

Le photographe sera présent dans l'établissement scolaire de votre enfant le mardi 2 octobre 2018. (Le matin à Mauressac et Puydaniel, l'après-midi à Lagrâce-Dieu) Veuillez remplir le document concernant les photos.

Poux

Les poux sont de retour !

Il est donc indispensable de vérifier la tête de vos enfants si on veut éviter une propagation des poux !

Merci d'avance

Délégués de parents d'élèves

Les élections des délégués des parents d'élèves auront lieu le vendredi 12 octobre 2018. Le bureau sera tenu par les parents d'élèves actuels et les nouveaux candidats. (Dans chaque école)
Vous pouvez dès à présent nous signaler votre candidature pour l'année 2018-2019.

Il nous faut :

- 3 parents minimum pour Mauressac et 6 maximum,
- 4 parents minimum pour Lagrâce-Dieu et 8 maximum
- et 2 parents minimum pour Puydaniel 4 maximum.

Pensez à venir signer le tableau prévu à cet effet auprès de la directrice.

Elections des représentants des parents d'élèves

Les élections auront lieu le vendredi 12 octobre 2018 dans chaque école.

Je vous rappelle que les élections se feront au niveau des 3 écoles.

- 1 liste de candidatures doit être déposée par école, ce qui signifie qu'il faut 1 liste pour Lagrâce-Dieu, 1 liste pour Puydaniel et 1 liste pour Mauressac.
(date limite lundi 1^{er} octobre)

Attention : les parents doivent donner la liste dans un ordre préférentiel.

- 1 liste électorale par école. Les parents qui ont des enfants dans plusieurs écoles devront voter plusieurs fois.
- Les élections auront lieu dans chaque école. **1 urne par école**. Le bureau sera tenu par les parents d'élèves.

Afin de faciliter votre participation à ce(s) vote(s), nous vous rappelons les différentes modalités de vote que vous pourrez utiliser :

- Vote par pli porté. (Par les élèves : le vendredi 13 octobre dernier délai)
Ce vote est à privilégier.
- Vote direct à l'école (de Lagrâce-Dieu, de Puydaniel et de Mauressac)
- Vote par correspondance.

La date limite à laquelle vous aurez le matériel de vote est le vendredi 5 octobre.

Rappel :

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions

intéressant la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants), il peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire (rythmes scolaires)

N'hésitez pas à contacter les parents d'élèves élus pour toutes questions.

Les parents d'élèves anciens et nouveaux doivent préparer le matériel électoral par école.

Merci

APC

Les Activités Pédagogiques Complémentaires commenceront à partir du **lundi 17 septembre 2017**.

1h30 d'APC par semaine sur 24 semaines. (Attention il y a 36 semaines d'école : 12 semaines sans APC). Il y aura APC le LUNDI, MARDI et le JEUDI. (3 X 30 mn)

Lagrâce-Dieu de 16h15-16h45

Puydaniel de 16h30-17h00

Mauressac de 16h35-17h05

Qu'est-ce que l'APC ?

- Une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.
- Une aide au travail personnel.
- Une activité prévue par le projet d'école, en lien avec le Projet Educatif Territorial (PET)

Nous vous avons communiqué une autorisation à l'année mais évidemment vous serez informés par écrit par l'enseignant dès que votre enfant sera concerné par l'Activité Pédagogique Complémentaire, il vous sera précisé les compétences travaillées.

Piscine

Depuis cette année, **tous les enfants du CP au CM2** participeront à des séances de piscine à SAVERDUN.

Les CP de Mme FINOTTO et CP-CE1 de Mme ROBINEAU se rendront à la piscine le jeudi matin du 27 septembre au 13 décembre. (10h00-10h45) (1^{er} trimestre)

Les CE1-CE2 de Mme PIERROT et CE2-CM1 de Mme CHAUVET se rendront à la piscine le jeudi matin du 27 septembre au 13 décembre. (9h00-9h45) (1^{er} trimestre)

Les CM1-CM2 de Mme LISSARRAGUE et CM1-CM2 de Mme GABAUDE se rendront à la piscine au 2^{ème} trimestre. (Janvier à avril)

Ecole de musique

- Un projet musique est mis en place **à l'école maternelle** en collaboration avec l'école de musique EMIVA. Les enfants de PS, MS et GS vont constituer une chorale. L'intervention de **Charlotte MICHOT**, professeur de musique aura lieu tous les **vendredi matins de 9h15 à 10h15**.
- Les élèves de **CE2** auront la chance de participer au projet « Classe orchestre » pendant 3 ans. (Jusqu'au CM2). Ils bénéficieront de 2h de cours de pratique musicale (instrument à vent) par des professeurs de l'EMIVA. (Mardi après-midi et vendredi matin)

Merci à la communauté de commune, à nos élus ainsi qu'à l'EMIVA.

Classe ski

Un projet de classe découverte ski est proposé aux 3 classes de **CP de Mme FINOTTO, de CP-CE1 de Mme ROBINEAU et de CE1-CE2 de Mme PIERROT**. Ce séjour aura lieu du 14 au 18 janvier. Vous avez adhéré au projet, nous pouvons donc le lancer !

Vous pouvez dès maintenant vous proposer pour accompagner, nous vous donnerons le nom des parents retenus la semaine prochaine.

Vous pouvez donc faire les chèques à l'ordre de la coopérative scolaire dès maintenant afin de commencer les encaissements en octobre.

Nous envoyons le projet à l'Inspection.

Abonnements

Vous avez été destinataires de différents abonnements : école des loisirs, fleurus, Milan...), la date limite de retour est fixée au vendredi 28 septembre. (afin de bénéficier du tarif groupe scolaire)

Merci d'avance

Fête du Terroir

Afin de renouer avec les traditions de notre région, le **Comité des fêtes de Lagrâce-Dieu** organise la fête du terroir comme chaque année, le thème de cette année sera l'**ALIGOT**. Cette fête aura lieu le **samedi 6 octobre à la salle des fêtes de Puydaniel à 20h**.

Les bénéfices seront entièrement reversés au RPI regroupant les 3 écoles.

Pensez à vous inscrire !

N'oubliez pas de signer le tableau, en face de NDI 1.

Merci

Cordialement,

Mme PIERROT